

**EXAMEN TAXI Département 53 MAYENNE**

**Session Admissibilité (théorie) – 24 juin 2025**

*Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.*

**« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »**

<i>Numero de Dossier</i>	<i>Résultat</i>
562766	ADMISSIBLE
533016	ADMISSIBLE
545681	AJOURNE
561964	ADMISSIBLE

Le Président  
de la chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de la Mayenne

Luc DUPRE

